

Aide à l'avance de trésorerie – Scolytes

Lors de son Assemblée Plénière de mars, puis en Commission Permanente Agriculture-Forêt le 26 avril, la Région Grand Est a définitivement entériné sa volonté de soutenir la filière forêt-bois, au travers d'une aide à l'avance de trésorerie pour les entreprises de 1^{ère} transformation et d'une aide à l'amélioration des peuplements forestiers.

Par un travail collaboratif avec la FNB et FIBOIS Grand Est, la Région a élaboré un nouveau dispositif pour aider la filière forêt-bois du Grand Est à maximiser la récolte et la valorisation de bois scolytés. Ce dispositif permettra aux entreprises de 1^{ère} transformation d'obtenir une aide à la trésorerie pour l'achat de bois scolytés, sous forme de **prêt à taux zéro**, sans garantie, remboursable sur 4 ans maximum, dont un différé de remboursement d'1 an maximum.

Qui peut demander l'aide ?

Les entreprises de 1^{ère} transformation du bois (incluant également celles tournées vers le bois énergie), situées dans le Grand Est

Quelle avance de trésorerie peut-on demander ?

- 50 % des dépenses d'achats de bois scolytés, effectuées le semestre précédent
- Minimum de demande, par période et par entreprise : 25 000 €
- Maximum des demandes cumulées 2019-2020, par entreprise : 500 000 €

Comment faire pour demander l'aide ?

Les documents seront accessibles sur le site de la Région, sous quelques jours ! Vous recevrez le lien de téléchargement dès qu'il sera disponible.

N'hésitez pas à contacter FIBOIS Grand Est pour obtenir les renseignements nécessaires :

Lucie RICHERT

03 83 37 78 55

lucie.richert@fibois-grandest.com

FIBOIS Grand Est suit cette crise de près et met en place une newsletter dédiée (Scoly'News). **Si vous souhaitez être ajouté à la liste des destinataires de cette newsletter, n'hésitez pas à en nous en informer.**